



DÉPARTEMENT DE L'YONNE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ACTES RÉGLEMENTAIRES  
SPÉCIAL DÉLÉGATIONS SIGNATURE DGS  
JANVIER 2022

## AVIS DE PUBLICATION

Monsieur le Président du Conseil Départemental certifie que :

- **Le Recueil des Actes Administratifs (RAA) Tome 3 n°2022 - 01A a été publié ce jour et qu'il a été mis à disposition du public dès aujourd'hui :**
    - au Conseil Départemental de l'Yonne  
Bâtiment 89  
16 – 18 boulevard de la Marne – 89000 AUXERRE - Tel : 03.86.72.89.89  
*pour une durée de 2 mois à compter de la date de publication,*
    - au Conseil Départemental de l'Yonne  
Bâtiment Perrigny  
10 route de Saint-Georges – 89000 PERRIGNY - Tel : 03.86.72.89.89  
*pour une durée de 2 mois à compter de la date de publication,*
- sur le site internet du Conseil Départemental : [www.yonne.fr](http://www.yonne.fr)

- **Tous les arrêtés<sup>(\*)</sup> de ce recueil ont été transmis au représentant de l'État dans le Département aux dates figurants respectivement sur le tampon préfecture de chaque acte.**

*(\*) à l'exception des actes non soumis à l'obligation de transmission en Préfecture conformément aux articles L. 2131-2 et L. 2131-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Sauf mention particulière portée directement sur l'acte concerné, les arrêtés publiés dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant de Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.*

*Avis affiché ce jour dans les lieux indiqués ci-dessus et mis en ligne sur le site internet du Conseil départemental ([www.yonne.fr](http://www.yonne.fr))*

*Fait à Auxerre, le 06/01/2022*

Pour le Président et par délégation,  
La Directrice des Assemblées



Valérie LETULLE

**Recueil des actes administratifs  
JANVIER 2021  
Spécial délégations de signature DGS**

**SOMMAIRE**

<b>Direction Générale des Services</b>	<b>Page</b>
<b>Arrêté n° SAJ_2022_001</b> donnant délégation de signature à M. Mathieu CHARTRON Directeur Général des Services à la Direction Générale des Services ;	4
<b>Arrêté n° SAJ_2022_002</b> donnant délégation de signature à M. Mathieu CHARTRON Directeur Général des Services à la Direction Générale des Services ;	6
<b>Spécimen de signature et de paraphe</b> de M. Mathieu CHARTRON, Directeur Général des Services ;	9



Direction des Affaires Financières,  
Juridiques et de la Commande Publique  
Service des Affaires Juridiques et  
de la Commande Publique

Arrêté n° SAJ\_2022\_001

Envoyé en préfecture le 06/01/2022

Reçu en préfecture le 06/01/2022

Affiché le 06/01/2022

ID : 089-228900015-20220105-2022\_001-AR

## ARRÊTÉ

donnant délégation de signature  
à  
**Monsieur Mathieu CHARTRON**  
Directeur Général des Services  
Direction Générale des Services

### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales pris notamment à l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 1er juillet 2021 portant élection de Monsieur Patrick GENDRAUD à la Présidence du Conseil Départemental de l'Yonne,

## ARRÊTÉ

**Article 1 :** Délégation est donnée à Monsieur Mathieu CHARTRON à l'effet de signer, en qualité de Directeur Général des Services, tous les bordereaux de mandats et de perceptions des services du Conseil Départemental de l'Yonne.

**Article 2 :** Le présent arrêté, qui prend effet le jour de sa notification aux intéressés, abroge toutes dispositions antérieures qui lui seraient contraires.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services du Conseil Départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité ainsi qu'à Monsieur le Payeur départemental, notifié aux intéressés et publié au bulletin départemental d'informations administratives.

Fait à Auxerre,

Le Président du Conseil Départemental,

Signé par : Patrick GENDRAUD  
Date : 05/01/2022  
Qualité : Président du Conseil  
Départemental

Patrick GENDRAUD

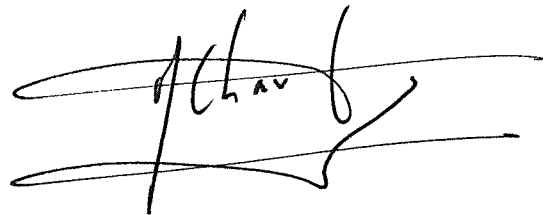
**Annexe destinée au recueil des visas attestant la notification  
de l'arrêté de délégation de signature n° SAJ\_2022\_001  
pris au nom de Monsieur Mathieu CHARTRON**

**NOM :**

**DATE ET SIGNATURE :**

*le 6 janvier 2022*

Mathieu CHARTRON  
Directeur Général des Services





Direction des Affaires Financières,  
Juridiques et de la Commande Publique  
Service des Affaires Juridiques et  
de la Commande Publique

Arrêté n° SAJ\_2022\_002

Envoyé en préfecture le 06/01/2022

Reçu en préfecture le 06/01/2022

Affiché le 06/01/2022

SLO

ID : 089-228900015-20220105-2022\_002-AR

## ARRÊTÉ

donnant délégation de signature  
à

**Monsieur Mathieu CHARTRON**  
Directeur Général des Services  
Direction Générale des Services

### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le code général des collectivités territoriales pris notamment à l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection de Monsieur Patrick GENDRAUD à la Présidence du Conseil Départemental de l'Yonne,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégations à son Président par le Conseil Départemental de l'Yonne,

## ARRÊTE

**Article 1 :** Délégation est donnée au titulaire du présent arrêté, en qualité des fonctions qui lui sont conférées, à l'effet de signer, au nom du Président du Conseil Départemental de l'Yonne, tous les documents relevant des compétences du Département et entrant dans le cadre de la Direction Générale des Services du Conseil Départemental et notamment la consultation, la commande et le règlement des marchés publics, à l'exception des documents énumérés ci-après:

- rapports au Conseil Départemental et à sa Commission Permanente,
- courriers notifiant l'attribution de subventions,
- documents dont la signature a été déléguée aux chefs de services déconcentrés de l'État mis à la disposition du Président du Conseil Départemental dans les conditions prévues à l'article L 3141-1 du code général des collectivités territoriales.

La signature des extraits des délibérations et des procès-verbaux tant du Conseil Départemental que de sa Commission Permanente est exclusivement réservée à Monsieur Mathieu CHARTRON, à l'exception de ceux intéressant le Cabinet de la Présidence.

**Article 2 :** Le présent arrêté, qui prend effet le jour de sa notification aux intéressés, abroge toutes dispositions antérieures qui lui seraient contraires.

Envoyé en préfecture le 06/01/2022

Reçu en préfecture le 06/01/2022

Affiché le 06/01/2022

S E O

ID : 089-228900015-20220105-2022\_002-AR

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services du Conseil Départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité ainsi qu'à Monsieur le Payeur départemental, notifié aux intéressés et publié au bulletin départemental d'informations administratives.

Fait à Auxerre,

Le Président du Conseil Départemental,

Signé par : Patrick GENDRAUD

Date : 05/01/2022

Qualité : Président du Conseil  
Départemental

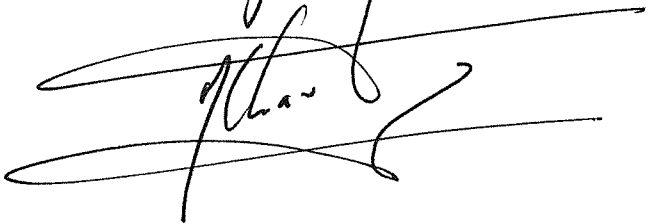
Patrick GENDRAUD

**Annexe destinée au recueil des visas attestant la notification  
de l'arrêté de délégation de signature n° SAJ\_2022\_002  
pris au nom de Monsieur Mathieu CHARTRON**

**NOM :**

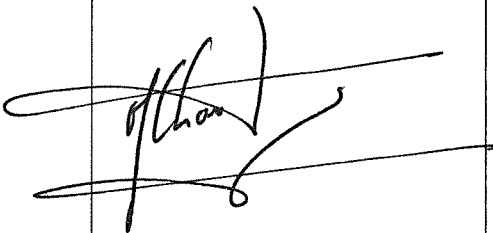

Monsieur Mathieu CHARTRON  
Directeur Général des Services

**DATE ET SIGNATURE :**

*le 6 janvier 2022*  




## SPÉCIMENS DE SIGNATURE ET DE PARAPHE

NOM – PRÉNOM	SIGNATURE	PARAPHE
CHARTRON Mathieu		

N.B. : si vous étiez amené(e) à changer de nom et/ou de signature, il vous appartiendrait d'en informer le Service des Affaires Juridiques, afin que la (les) délégation(s) vous concernant puissent être régularisées en conséquence.

**Ce recueil ne contient pas la totalité  
des actes du Département**

**L'intégralité des actes réglementaires  
communicables  
peut-être consultée  
dans les locaux du Conseil  
Départemental :**

**16 – 18 Boulevard de la Marne  
89 000 AUXERRE**